



## CONSEIL MUNICIPAL DE BOUVIGNIES

### PROCÈS VERBAL

### Séance du mardi 15 avril 2025

Le mardi 15 avril 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES s'est réuni dans la salle du conseil et des mariages, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric PRADALIER.

Conformément aux articles L 2 121-10 et L 2 121-11 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), la convocation a été affichée à l'extérieur de la mairie et adressée par écrit à chaque conseiller le 1<sup>er</sup> avril 2025.

#### ■ Présents :

- **Liste « Bien vivre à BOUVIGNIES » :** Philippe CARON, Odile COUTEAU, Romain DANGREMONT, Daniel HOUSSIN, Martine HULOUX, Jean LONGUEPEE, Martine LOSCIUTO, Frédéric PRADALIER, Bernadette SALMON, Élodie THERET, Dominique WAQUET, Jean-Marie VALIN
- **Liste « BOUVIGNIES Autrement » :** Elise CARON, Gilles FEVRIER

#### ■ Absents :

- **Liste « Bien vivre à BOUVIGNIES » :**
  - Valérie CAILLE-WATTIER, ayant donné procuration à Martine HULOUX,
  - Delphine DESFONTAINE, ayant donné procuration à Jean-Marie VALIN,
  - Bruno FENAIN, ayant donné procuration à Romain DANGREMONT.
- **Liste « BOUVIGNIES Autrement » :**
  - Nathalie LIBERT, ayant donné procuration à Elise CARON,
  - Guillaume VIELLEFON, ayant donné procuration à Gilles FEVRIER.

#### ■ Nombre de Conseillers en exercice : 19

- Présents : 14
- Absents : 5 (dont 5 procurations)
- Votants : 19

#### ■ Quorum : 10

#### ■ Président : Frédéric PRADALIER

#### ■ Secrétaire de séance : Philippe CARON

#### ■ Ordre du jour de la séance :

1. Compte de gestion 2024
2. Compte administratif 2024
3. Vote des taxes communales 2025
4. Vote des subventions et des participations communales 2025
5. Budget primitif 2025
6. Réfection de la rue du Louet - Demande de subvention Aide Départementale aux Villages et Bourgs Voiries

communales

7. Demande de fonds de concours auprès de la CCPC pour les travaux d'aménagement de trottoirs et de clôture et plantations au cimetière
8. Aide pour l'achat d'un vélo électrique
9. Convention de partenariat entre la commune et la CCPC pour l'évolution du réseau graines de cultures
10. Recrutement d'un agent contractuel aux services techniques
11. Renouvellement du contrat de location du parc de photocopieurs et leur maintenance

Approbation du procès-verbal de la réunion du 28/01/2025

Pour information a été pris et attaché à la séance, la délibération N°2025-002 pour adhésion au contrat d'assurance statutaire.

**1. Compte de gestion 2024 (annexe 1)**

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Le document présenté par le Service de Gestion Comptable d'Orchies laisse apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	
TOTAL DES DÉPENSES	1 012 599,48 €	
TOTAL DES RECETTES	1 052 500,62 €	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	+ 39 901,14 €	
RÉSULTAT N-1 (2023)	104 280,06 €	
EXCÉDENT GLOBAL	144 181,20 €	

	INVESTISSEMENT	
TOTAL DES DÉPENSES	531 949,07 €	
TOTAL DES RECETTES	915 550,03 €	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	383 600,96 €	
RÉSULTAT N-1 (2023)	- 317 085,81 €	
EXCÉDENT GLOBAL	66 515,15 €	

M. FEVRIER lit le texte suivant :

*« Nous déplorons une fois de plus le manque de concertation et d'informations tout au long de l'année sur l'exécution du budget : pas de commission des finances ni de compte rendu du maire sur ses délégations.*

*En 2024, nous avons attiré l'attention du conseil sur l'inutilité de souscrire un prêt, après avoir remarqué que les dépenses prévisionnelles avaient été surévaluées (+ 24%). Le résultat de clôture de l'année 2024 avec un résultat positif de 210 696,35 montre un manque d'anticipation dans les prévisions. En conséquence, nous ne pouvons pas approuver ce budget. »* Texte communiqué par BOUVIGNIES Autrement

**Approuvé par 15 voix pour (Liste « Bien vivre à BOUVIGNIES ») et 4 abstentions (Liste « BOUVIGNIES Autrement »)**

**2. Compte administratif 2024 (annexe 2 et 2 bis)**

Mme HULOUX préside la séance.

Le compte administratif laisse apparaître les mêmes résultats que le compte de gestion.

**RESTE À RÉALISER (section d'investissement) annexe 3**

DÉPENSES	82 064,13 €
RECETTES	133 347,46 €

Affecté au budget primitif 2025 ( recette compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté) : 144 181,20 € et 66 515,15 € ( recette compte 001 – solde d'exécution d' investissement reporté).

Suivant le C.G.C.T., l'état annuel des indemnités des élus municipaux pour l'année 2024 est joint (annexe 4).

Monsieur le Maire quitte la séance.

**Approuvé par 15 voix pour (Liste « Bien vivre à BOUVIGNIES ») et 4 abstentions (Liste « BOUVIGNIES Autrement »)**

Retour de Monsieur le Maire.

### **3. Vote des taxes communales 2025**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes communales :

Taxe foncière (bâti) :	37,94 %
Taxe foncière (non bâti) :	61,74 %
Taxe d'habitation :	16,63 % (sur les résidences secondaires et les logements vacants)

**Unanimité**

### **4. Vote des subventions et des participations communales 2025 (annexe 5)**

**Unanimité**

### **5. Budget primitif 2025 (annexe 6)**

Il est joint en annexe 8-1 et 8-2 l'état de la dette.

**Modalité du vote du budget primitif :**

Suivant délibération du conseil municipal en date du 3 octobre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024, acceptée à l'unanimité

- L'instruction budgétaire et comptable M57, pour le budget de la commune de BOUVIGNIES à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La commune applique le référentiel abrégé ;
- Vote par nature et par chapitre globalisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- Pas d'amortissement, à l'exception des subventions d'équipement versées ;

**Les modalités sont votées à l'unanimité.**

**Application de la fongibilité des crédits :**

Le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Cette autorisation donnée annuellement par délibération du Conseil Municipal au moment du vote du budget.

Cette nouvelle fonctionnalité sera reprise dans l'état IB du Budget primitif de la collectivité.

Le maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections conformément au CGCT.

Madame HULOUX présente le budget.

Monsieur FEVRIER expose que les charges générales étaient à hauteur de 312 570,61 € en 2024 et qu'elles s'élèvent à 422 615,44 € en 2025 : cela représente une hausse de 25 %. Ce qui ne correspond pas à l'augmentation du coût des charges. Il regrette que cet excédent ne soit pas basculé en investissement. Ce qui, selon lui, permettrait de « faire beaucoup de choses ».

Monsieur HOUSSIN lui répond que l'augmentation des charges s'explique pourtant par l'aménagement du cimetière qui apparaît dans le budget et représente 40 167,80 €.

Monsieur le Maire ajoute que la rénovation du terrain de football s'ajoute également à hauteur de 10 000 € et la reprise des concessions du cimetière va coûter cher, environ 1 500 € par tombe. Il rappelle enfin qu'un budget, c'est prévisionnel.

Monsieur le Maire précise enfin que :

- les chicanes concernant le schéma cyclable, prévues initialement sur la départementale, n'ont pas été autorisées par le département,
- la vente des terrains correspond aux biens sans maîtres et que le Conseil Municipal sera consulté prochainement sur ce sujet.

**Approuvé par 15 voix pour (Liste « Bien vivre à BOUVIGNIES ») et 4 abstentions (Liste « BOUVIGNIES Autrement »)**

#### **6. Réfection de la rue du Louet - Demande de subvention Aide Départementale aux Villages et Bourgs Voiries communales**

##### **POUR INFORMATION : Seuils de procédures des marchés publics de travaux**

Initialement prévue jusqu'au 31 décembre 2024, l'application du seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalable pour les marchés de travaux, dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes, est prorogée jusqu'au 31 décembre 2025 par le décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024

La rue du Louet étant fortement dégradée (nids de poule, affaissement des côtés...), il est proposé une reprise complète de l'enrobé, afin d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs. À cet effet, trois entreprises ont été consultées. Comparatif des devis réceptionnés en annexe 9.

Suivant les devis réceptionnés, il est proposé d'attribuer ces travaux à la société MONTIER de Fresnes-sur-Escaut et de solliciter une demande de subvention ADVB – voirie communale et d'établir ainsi le plan de financement.

##### **Plan de financement de l'opération :**

Montant total de l'opération	61 040,00 € H.T.	73 248,00 € T.T.C.
ADVB (50 %)	30 520,00 €	
Commune	30 520,00 €	

Monsieur le Maire précise que les travaux pourraient démarrer fin septembre, si tout va bien.

Monsieur FEVRIER dit qu'il aurait souhaité être consulté. Il expose qu'il y a beaucoup de véhicules qui passent dans cette rue et regrette qu'il n'y ait pas de zone de croisement.

Monsieur CARON répond que les zones de croisement apportent inévitablement une élévation de la vitesse des véhicules. C'est ce que l'on peut constater en Écosse ou en Irlande par exemple. Pour lui, ce n'est donc pas souhaitable.

### Unanimité

#### **7. Demande de fonds de concours auprès de la CCPC pour les travaux d'aménagement de trottoirs et de clôture et plantations au cimetière**

Suite au vote du budget primitif, il y a lieu de solliciter par délibération, auprès de la CCPC, les fonds de concours.

Reste 13 555,27 € de fonds de concours reportés sur le programme 384 – CIMETIÈRE, pour les travaux d'aménagement-extension (clôture et plantations).

4 devis ont été sollicités (comparatif annexe 10) pour 27 714,52 € TTC et les travaux d'aménagement de trottoir pour lesquels un marché sera lancé. Le coût estimatif est de 139 449,65 € TTC.

Plan de Financement :

Montant de l'opération	139 303,47 € HT	167 164,17 € TTC
Département AAT obtenue	25 707,00 €	
Département amende de police obtenue	20 000,00 €	
Département (plantations) sollicitée	1 842,00 €	
CCPC fond de concours	13 555,27 €	
Commune	78 199,20 €	

Il est proposé d'établir auprès de la CCPC la demande de fonds de concours correspondante.

### Unanimité

#### **8. Aide pour l'achat d'un vélo électrique**

Suite au succès constant de l'opération précédente, lancée en 2019, la Communauté de Commune Pévèle Carembault a décidé de renouveler pour 2025, l'opération d'aide à l'achat d'un vélo électrique destinée aux habitants de notre territoire. Cette année, le dispositif a démarré le 3 mars dernier.

Le dispositif mis en place les années précédentes sera globalement reconduit avec quelques ajustements :

- L'offre est réservée aux habitants de Pévèle Carembault âgés de + de 18 ans.
- L'aide concerne tous les modèles de vélo à assistance électrique répondant aux normes européennes (25 km/h) achetés après le lancement de l'opération. La cible principale restant le vélo du quotidien comme alternative à la voiture.
- La subvention est de 200 € dans le cadre d'un achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf.
- 50 % du prix d'achat, dans le cadre de l'achat d'un dispositif d'électrification standard, homologué ou d'un vélo à assistance électrique reconditionné vendu par un professionnel, plafonné à 200 €
- Le nombre de subventions est limité aux crédits alloués, soit 75 000 €.
- Le demandeur fait sa demande accompagnée d'un devis et des différents justificatifs.
- Les dossiers sont traités dans l'ordre d'arrivée.
- Si le dossier est complet et tant qu'il reste des crédits, le demandeur reçoit un avis favorable et la subvention lui sera versée à réception de la facture d'achat du vélo convoité qui doit être postérieure à la date de démarrage de l'opération (3 mars 2025).
- Le dispositif est en place de la date de lancement jusqu'à la fin de l'année ou épuisement des crédits
- Afin de réduire son impact environnemental, la démarche sera comme chaque année entièrement dématérialisée via le site <https://demarches.pevelecarembault.fr/>

Pour les précédentes campagnes, la commune avait profité de l'opération pour mettre en place une aide communale de 50 € aux Bouvigniens qui bénéficiaient la subvention de la CCPC.

Comme les années précédentes, la Communauté de communes propose d'ouvrir sa plateforme d'inscription aux communes ayant mis en place une aide établie sur le même règlement afin de faciliter l'instruction pour les agents municipaux, mais aussi pour simplifier la démarche pour les habitants (un seul dossier à remplir pour l'aide communautaire et l'aide communale).

Il est proposé de reconduire cette aide dans les mêmes conditions que les années précédentes pour le dispositif mis en place par le CCPC cette année. Le nombre de subventions est limité aux crédits alloués soit 500 € (10 dossiers) et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures pour exécuter la présente délibération suivant les conditions d'éligibilité et de recevabilité établies par la CCPC.

**Unanimité**

**9. Convention de partenariat entre la commune et la CCPC pour l'évolution du réseau graines de cultures**

Considérant que la communauté de communes est compétente pour la mise en œuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire et que le réseau des médiathèques est reconnu d'intérêt communautaire, la CCPC a élaboré en 2017, une convention de partenariat afin de formaliser les engagements réciproques des 34 communes, membres du réseau « Graines de culture(s) ».

Le réseau ayant évolué pour atteindre un niveau dit « 3 étoiles », il convient de mettre à jour la convention, comme annexée pièce N°11.

Monsieur le Maire précise que la médiathèque de BOUVIGNIES connaît une très forte fréquentation. Elle entre dans le "TOP 3" de l'ensemble des médiathèques du réseau Graine de Culture.

**Unanimité**

**10. Recrutement d'un agent contractuel aux services techniques**

Monsieur le Maire expose qu'un agent étant à l'arrêt de travail, il faut recruter quelqu'un pour le remplacer pendant la durée de cet arrêt.

**Unanimité**

**11. Renouvellement du contrat de location du parc de photocopieurs et leur maintenance**

Le contrat de location du parc de photocopieurs (mairie – école maternelle – école primaire – bureau de la directrice de l'école primaire) signé en 2019 avec TOSHIBA prendra fin le 30 juin prochain.

Consultation a été faite, à ce jour 2 entreprises ont transmis une proposition commerciale (voir annexe 12).

Au regard des éléments, il est proposé de renouveler le contrat avec TOSHIBA pour une période de cinq ans.

**Unanimité**

**SIGNATURES**

Procès-verbal arrêté en séance le 29/06/2025  
Publié le 30/06/2025

Le Secrétaire de séance  
Philippe CARON



Le Maire,  
Frédéric PRADALIER

## annexe 1 compte de gestion 2024

## Résultats budgétaires de l'exercice

26000 - COMMUNE DE BOUVIGNIES -

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	932 411,19	1 169 111,80	2 101 522,99
Titres de recette émis (b)	915 550,03	1 067 931,76	1 983 481,79
Réductions de titres (c)		15 431,14	15 431,14
Recettes nettes (d = b - c)	915 550,03	1 052 500,62	1 968 050,65
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	932 411,19	1 169 111,80	2 101 522,99
Mandats émis (f)	531 949,07	1 015 810,29	1 547 759,36
Annulations de mandats (g)		3 210,81	3 210,81
Dépenses nettes (h = f - g)	531 949,07	1 012 599,48	1 544 548,55
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	383 600,96	39 901,14	423 502,10
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

26000 - COMMUNE DE BOUVIGNIES -

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-317 085,81		383 600,96		66 515,15
Fonctionnement	477 511,86	373 231,80	39 901,14		144 181,20
<b>TOTAL I</b>	<b>160 426,05</b>	<b>373 231,80</b>	<b>423 502,10</b>		<b>210 696,35</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>160 426,05</b>	<b>373 231,80</b>	<b>423 502,10</b>		<b>210 696,35</b>

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT – EQUILIBRE FINANCIER**

TOTAL DES DEPENSES	1 012 599.48 €
TOTAL DES RECETTES	1 052 500.62 €
	-----
RESULTAT DE L'EXERCICE	39 901.14 €
RESULTAT N-1 (2023)	104 280.06 €
	-----
<b>EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>144 181.20 €</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUILIBRE FINANCIER**

TOTAL DES DEPENSES	531 949.07 €
TOTAL DES RECETTES	915 550.03 €
	-----
RESULTAT DE L'EXERCICE	383 600.96 €
RESULTAT N-1 (2023)	- 317 085.81 €
	-----
<b>EXCEDENT GLOBAL D'INVESTISSEMENT</b>	<b>66 515.15 €</b>

### **RECAPITULATIF 2024**

SECTION DE FONCTIONNEMENT (excédent)	144 181.20 €
SECTION D'INVESTISSEMENT (excédent)	66 515.15 €

### **RESTE A REALISER ( section d'investissement)**

DEPENSES	82 064.13 €
RECETTES	133 347.46 €

**Disponible au BP 2025 (compte 002) : 144 181.20 € (fonctionnement)**

**Disponible au BP 2025 (compte 001) : 66 515.15 €(investissement)**

Annexe 2 bis - Compte administratif

	RESULTAT 2023	AFFECTATION 1068	RESULTAT 2024	RESULTAT DE CLOTURE	RESTES A REALISER	BP 2025
<b>FONCTIONNEMENT</b>	477 511.86	373 231.790	39 901.14	144 181.20		Disponible 144 181.20
<b>INVESTISSEMENT</b>	- 317 085.81		383 600.96	66 515.15 <b>BP (001)</b>	82 064.13 (D) 133 347.46 (R) <hr/> + 51 283.33	<b>Affectation (1068)</b> 0
						<b>BP (002)</b> 144 181.20

## ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : COMMUNE DE BOUVIGNIES

Budget : COMMUNE DE BOUVIGNIES

2024

Compte	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
<b>Opération non individualisée</b>			<b>0.00 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	317 085.81 €	317 085.81 €	0.00 €
10226 - Taxe d'aménagement	6 966.00 €	6 966.00 €	0.00 €
1641 - Emprunts en euros	45 962.24 €	45 962.24 €	0.00 €
<b>Opération 384 - ACHAT TERRAINS CIMETIERE</b>			<b>39 559.55 €</b>
2111 - Terrains nus	62 301.25 €	10 795.00 €	39 559.55 €
2116 - Cimetière	-8 466.97 €	3 479.73 €	0.00 €
<b>Opération 397 - MATERIELS DIVERS</b>			<b>0.00 €</b>
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	6 563.48 €	6 008.38 €	0.00 €
2183 - Matériel informatique	3 000.00 €	3 376.79 €	0.00 €
2184 - Matériel de bureau et mobilier	742.00 €	2 509.14 €	0.00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	17 529.59 €	10 164.03 €	0.00 €
<b>Opération 400 - LONGERE/CABINET MEDICAL</b>			<b>1 195.81 €</b>
231 - Immobilisations corporelles en cours	5 000.00 €	2 505.82 €	1 195.81 €
<b>Opération 414 - TRAVAUX EGLISE</b>			<b>13 152.28 €</b>
231 - Immobilisations corporelles en cours	54 364.03 €	41 211.65 €	13 152.28 €
<b>Opération 416 - SCHEMA CYCLABLE</b>			<b>12 270.08 €</b>
231 - Immobilisations corporelles en cours	12 270.08 €	0.00 €	12 270.08 €
<b>Opération 418 - CITY STADE / AIRE DE JEUX</b>			<b>15 886.31 €</b>
231 - Immobilisations corporelles en cours	368 400.68 €	349 235.24 €	15 886.31 €
<b>Opération 419 - ACHAT TRACTEUR COMMUNAL</b>			<b>0.00 €</b>
2182 - Matériel de transport	40 693.00 €	40 679.19 €	0.00 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>932 411.19 €</b>	<b>839 979.02 €</b>	<b>82 064.03 €</b>

Bouvignies, le 25/02/2025  
Le Maire.  
F. PRADALIER



## ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

Collectivité : **COMMUNE DE BOUVIGNIES**Budget : **COMMUNE DE BOUVIGNIES**

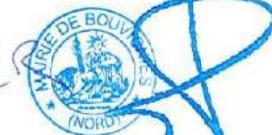
2024

Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
		72 974,22 €	72 974,23 €	0,00 €
10222 - FCTVA		25 000,00 €	10 530,32 €	0,00 €
10226 - Taxe d'aménagement		20 529,04 €	19 821,37 €	0,00 €
10251 - Dons et legs en capital		373 231,80 €	373 231,80 €	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		12 366,28 €	0,00 €	12 366,28 €
1321 - Etat et établissements nationaux		94 811,22 €	0,00 €	36 792,91 €
1322 - Régions		159 207,00 €	100 574,00 €	58 633,00 €
1323 - Départements		13 555,27 €	0,00 €	13 555,27 €
13241 - Subv. non transf. Communes membres du GFP		12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €
1328 - Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.		73 000,00 €	280 400,00 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros				
	<b>Total des recettes</b>	<b>856 674,83 €</b>	<b>857 531,72 €</b>	<b>133 347,46 €</b>

Bouvignies 25/02/2025

Le Maire

F. PRADACIER



## Annexe 4 - Etat annuel des indemnités des élus

### Etat annuel des indemnités des élus municipaux - 2024

#### Références :

- Article L. 2123-24-1-1 du CGCT ;
- Précisions de la DGCL du 20 novembre 2020 (page 42 du [statut de l' élu](#) de l'AMF).

Nom et prénom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune au sein d'une SEM ou d'une SPL		
	Indemnités brut de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)
PRADALIER Frédéric	17 264.16	0	- 1 telephone portable + abonnement						
HULOUX Martine	6 165.72	0	aucun						
VALIN Jean-Marie	6 165.72	0	aucun						
CARON Philippe	6 165.72	0	aucun						
COUTEAU Odile	2 219.64	0	aucun						
FENAIN Bruno	2 219.64	0	aucun						
THERET Elodie	2 219.64	0	aucun						
SALMON Bernadette	2 219.64	0	aucun						

### Remarques :

- Le CGCT précise que l'état annuel doit être communiqué aux élus **avant** le vote du budget (soit le 15 avril maximum). En pratique, cet état annuel semble pouvoir être porté à connaissance des élus bien en amont, par exemple dans le cadre des débats d'orientation budgétaire. La rédaction du texte permet également de faire parvenir ce document aux élus à l'occasion de la transmission de la convocation au conseil municipal (attention à en conserver la preuve) ;
- Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus doivent être exprimés en euros et en brut ;
- Ce document ne relève pas des actes soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

#### *Mention RGPD :*

*L'état annuel relatif au versement des indemnités des élus est un traitement de données personnelles géré par la commune en sa qualité de responsable de traitement. Les informations personnelles collectées sont obligatoires et nécessaires à la commune pour répondre à une obligation légale. Vous avez le droit d'accéder à vos informations personnelles, ou de les faire rectifier. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande par mail à [mairie.bouvignies@wanadoo.fr](mailto:mairie.bouvignies@wanadoo.fr). Si vous estimez que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.*

## PROPOSITION SUBVENTIONS ET PARTICIPATION 2025

- **SUBVENTIONS**

- Amicale Laïque	4 000 €
- Ecole du Sacré coeur APPEL	1 500 €
- Association Sports et Loisirs	500 €
- ESB	5 000 € (2 500 € en avril – 2 500 € en octobre)
- Chorale (chante Bouvignies)	200 €
- Association Hier et Aujourd'hui	200 €
- Association Pivaux (Pigeon Vole)	500 €
- Anciens Combattants	300 €
- « La lyre Coutichoise »	1 500 €
- « La Saint Maurice »	3 000 €
- A la croisée des Chemin	100 €
- ADMR	300 €
- Achat vélo électrique	500 € (50 € * 10)
	-----
	17 600 €

- **CCAS de BOUVIGNIES** 2 000 €

- **PARTICIPATION** suivant les articles L 442-5, L131-1 et R442-44 du Code de l'Education , au financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'Ecole du Sacré Cœur.

Il est proposé de renouveler la convention relative aux modalités de participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole du Sacré Cœur pour les années scolaire 2024/2025 – 2025/2026 – 2026/2027

- de fixer la participation par élèves telle que détaillée ci-dessus
- de préciser que la participation financière de la commune sera calculée chaque année, par référence aux effectifs des enfants de Bouvignies inscrits à la rentrée scolaire.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

\* 500 € par élève des classes élémentaires domiciliés sur Bouvignies

\* 720 € par élève des classes maternelles domiciliés sur Bouvignies,

Cette participation pour 2025 d'un montant total de 18 420 € sera imputée à l'article 6558 du budget primitif 2025.

- 720 € x 11 enfants de maternelle
- 500 € x 21 enfants de primaire

<b>VUE D ENSEMBLE</b>		
	<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>
BP 2025	1 214 625.54 €	1 070 444.34 €
RESTE A REALISER		
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		144 181.20 €
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 214 625.54 €</b>	<b>1 214 625.54 €</b>
	<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>
BP 2025	408 000.75 €	290 202.17 €
RESTE A REALISER	82 064.03 €	133 347.46 €
SOLDE D EXECUTION INVESTISSEMENT		66 515.15 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>490 064.78 €</b>	<b>490 064.78 €</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>1 704 690.32 €</b>	<b>1 704 690.32 €</b>

## BUDGET PRIMITIF 2025

fonctionnement depenses					
M57	Libellé	BP 2024 + DM	CA 2024	BP 2025	OBSERVATIONS
6045	Achat d'étude et prestation de service			40 167.82 €	aménagement cimetières
60611	Eau et assainissement	6 000.00 €	5 964.51 €	6 500.00 €	
60612	Energie - électricité	60 008.64 €	46 221.18 €	50 000.00 €	gaz - électricité
60622	Carburants	1 800.00 €	1 109.15 €	1 500.00 €	
60623	Alimentation	7 000.00 €	1 634.50 €	2 000.00 €	goûter en garderie et autres produits alimentaires en cantine
60624	Produits de traitement	800.00 €	716.30 €	800.00 €	fertilisants, produits traitement espaces verts
60628	Autres fournitures non stockées	12 000.00 €	8 262.84 €	12 000.00 €	peintures, mastic, flexibles, plaque plexi, matériaux
60631	Fournitures d'entretien	6 000.00 €	4 585.66 €	6 000.00 €	fournitures et produits d'entretien et de nettoyage
60632	Fournitures de petit équipement	8 000.00 €	6 042.08 €	11 000.00 €	
60633	Fournitures de voirie	4 000.00 €	1 071.00 €	4 000.00 €	schistes...
60636	Vêtements de travail	2 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €	
6064	Fournitures administratives	9 500.00 €	5 288.04 €	6 000.00 €	
6065	Livres, disques, cassettes ...	7 900.00 €	10 111.98 €	8 400.00 €	médiathèque
6067	Fournitures scolaires	8 000.00 €	6 496.23 €	8 000.00 €	
6068	Autres matières et fournitures	500.00 €	51.80 €	350.00 €	masques alternatifs, mélange pigeons, terreau
611	Contrats de prestations de services	72 000.00 €	75 687.96 €	80 000.00 €	lys restauration (repas cantine) - AFAC (gestion animaux errants)
613	Locations	11 000.00 €	10 718.57 €	11 000.00 €	copieurs standard fontaine eau mach affranchir pc secretariat
61521	Terrains	25 000.00 €	19 568.65 €	41 307.62 €	Terrenvi entretien espaces verts - arbres à couper 8 960 € - regeneration terrain foot 6924 €
615221	Entretien et réparation Bâtiments publics	6 000.00 €	2 085.68 €	5 000.00 €	
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	9 487.78 €	2 453.96 €	5 000.00 €	
615231	Entretien et réparation de voiries	14 487.77 €	7 431.06 €	14 000.00 €	fauchage - desensivement fossés
615232	Entretien et réparation de réseaux	5 000.00 €	1 832.64 €	5 000.00 €	travaux réparation sur les réseaux eau, électricité, téléphone... + busage
61551	Matériel roulant	1 000.00 €	65.00 €	1 000.00 €	réparation et entretien véhicules
61558	Autres biens mobiliers	5 000.00 €	4 169.18 €	5 000.00 €	extincteur
6156	Maintenance	15 000.00 €	18 244.45 €	20 000.00 €	cloche, chauffages, défibrillateur, logiciels, coût copie photocopieurs
6161	Assurances multirisques	10 600.00 €	11 647.03 €	13 000.00 €	commune + véhicules (tracteur, remorque, camion)
618	Documentation générale et technique/Divers	3 700.00 €	1 032.00 €	2 000.00 €	Frais tcf, abt panneau poket, abt segilog, abt CDG 59 - RGPD
622	Rémunérat. intermédiaire/honoraires/ frais d'actes et contentieux/divers	1 500.00 €	1 593.00 €	1 500.00 €	Avocat, remboursement location, destruction nid de guêpes - frais carte carburant
623	Publicité publication relation publique	20 000.00 €	20 541.37 €	21 290.00 €	publication dans la presse (appel d'offre, ...) location deco noel/gerbes/coils noel/receptions/dico ecole spectacle mediathèque 1500€ pour 2025
624	Transports de bien et collectifs	10 000.00 €	12 048.00 €	10 000.00 €	transports piscine + déplacement sorties fonds d'innovation pédagogique
625	Déplacement et mission	500.00 €	305.96 €	500.00 €	frais de déplacement du personnel
626	frais postaux et télécommunications	9 000.00 €	9 177.44 €	9 500.00 €	
627	Services bancaires et assimilés	200.00 €	655.43 €	800.00 €	frais payfp - frais de dossier pour les emprunts
6281	Concours divers (cotisations...)	1 800.00 €	790.73 €	1 000.00 €	ag depart ingénierie, maires nord et ruraux CAUE chemins ruraux France
6288	Autres services extérieurs	18 463.44 €	11 959.30 €	13 000.00 €	entrée piscine enfants des écoles - fds innovation pédagogique EN
635	Impôt taxe et versement assimilé	3 000.00 €	3 007.93 €	4 000.00 €	
	<b>Charges generales</b>	<b>376 247.63 €</b>	<b>312 570.61 €</b>	<b>422 615.44 €</b>	
633	Impot taxe versé assimilés sur rémunération	5 740.23 €	6 501.24 €	5 797.81 €	taxe transports/FNAL/CDG/CNFPT/taxe sur rémunération
6411	Rémunération du personnel personnel titulaire	295 000.00 €	288 524.84 €	283 868.75 €	
6413	Personnel non titulaire	0.00 €	3 696.27 €	11 700.00 €	agent de remplacement d'un titulaire
64168	Autres emplois d'insertion	23 000.00 €	21 405.24 €	31 557.64 €	
6450	Charges de S.Sociale et de prévoyance	128 000.00 €	121 262.29 €	132 849.80 €	URSSAF/caisses retraites/ASSEDIC/assurance de personnel/FNC Suppl familial
6470	Autres charges sociales	500.00 €	1 569.62 €	2 000.00 €	médecine du travail/pharmacie/participation employeur contrat de prevoyance
	<b>Charges de personnel</b>	<b>452 240.23 €</b>	<b>442 959.50 €</b>	<b>467 774.00 €</b>	
739211	Attribution de compensation	53 920.53 €	53 920.53 €	53 920.53 €	CCPC
	<b>Atténuations de produits</b>	<b>53 920.53 €</b>	<b>53 920.53 €</b>	<b>53 920.53 €</b>	
65811	Droit d'utilisation informatique en nuage	7 600.00 €	8 597.84 €	9 000.00 €	proiciel Ségilog/ colorgamy penschool/plateau ads/protection piratage
65311	Indemnités de fonction	44 639.88 €	44 194.68 €	45 086.28 €	indemnités des élus
65313	Cotisations de retraite	1 874.87 €	1 874.88 €	1 893.62 €	cotisations retraite des élus
65315	Formation	500.00 €	886.97 €	1 000.00 €	DIF des Elus
653172	cotisation fonds financt alloc.fin de mandat	150.00 €	101.20 €	150.00 €	
6553	Service d'incendie	50 821.00 €	50 821.00 €	53 016.00 €	
65548	Autres contributions	39 296.65 €	39 296.65 €	36 227.45 €	SICAE1 2024 : 2608.65 € + syndicat mixte PNR 2024 : 2 178.40 € + étude concession aménagement : 31440
6558	Autres contributions obligatoires	17 700.00 €	17 700.00 €	18 420.00 €	OGEC participation
657363	CCAS	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €	
65748	Subventions de fonctionnement aux pers. Privées	15 300.00 €	15 000.00 €	17 600.00 €	subventions aux associations + 500 € vélos électriques
65818	Autres redevances pour concession, brevet	0.00 €	55.29 €	60.00 €	SACEM mediathèque
65888	Autres charges diverses de gestion courante	1 500.00 €	1.68 €	1 500.00 €	Rembet cantine
	<b>Autres charges gestion courante</b>	<b>181 382.40 €</b>	<b>180 530.19 €</b>	<b>185 953.35 €</b>	

66111	Intérêts des emprunts et dettes	18 119.09 €	18 119.09 €	25 029.66 €	
	<b>Charges financières</b>	<b>18 119.09 €</b>	<b>18 119.09 €</b>	<b>25 029.66 €</b>	
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	10 300.00 €	3 334.00 €	3 745.21 €	
65888	Autres charges exceptionnelles				Rembet carène
	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>10 300.00 €</b>	<b>3 334.00 €</b>	<b>3 745.21 €</b>	
681	Dotat aux amortissemnt dépréciat provision	1 165.56 €	1 165.56 €	3 000.00 €	Minimum 15 % des créances contentieuse de plus de 2 ans
	<b>Dotat. aux amortissements et provisions</b>	<b>1 165.56 €</b>	<b>1 165.56 €</b>	<b>3 000.00 €</b>	
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 093 375.44 €</b>	<b>1 012 599.48 €</b>	<b>1 162 038.19 €</b>	
023	Virement à la section d'investissement			52 587.35 €	
	<b>Opération d'Ordre</b>				
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 093 375.44 €</b>	<b>1 012 599.48 €</b>	<b>1 214 625.54 €</b>	

fonctionnement recettes					
Articles	Libellé	BP 2024 + DM	CA 2024	BP 2025	
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel		8 590.69 €	18 267.83 €	
6459	Remboursement s/de sécurité sociale		76.17 €		
6479	Remboursement sur autre charge	9 390.31 €	440.46 €		
	<b>Atténuations de charges</b>	<b>9 390.31 €</b>	<b>9 107.32 €</b>	<b>18 267.83 €</b>	
70311	Concession dans les cimetières (net)		650.00 €		
7035	Location de droit de chasse et pêche				
7032	Droits de stationnement et e location sur la voie		515.49 €	515.49 €	redevances grdf*
70388	Autres redevances et services		1 246.30 €	1 246.30 €	redevances concess gaz*
7067	Redevances et droits service peri-scolaires	74 000.00 €	69 130.65 €	70 000.00 €	cantines et garderies
70876	Remboursement de frais par les communes membres	0.00 €	16 317.24 €	16 000.00 €	rembst CCPC ALSH
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables OGE	24 000.00 €	23 663.95 €	24 000.00 €	OGEc cantine et frais de personnel
	<b>Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>98 000.00 €</b>	<b>111 523.63 €</b>	<b>111 761.79 €</b>	
73223	Fds Départemental de Péréquation Taxe additionnel	55 108.52 €	44 476.21 €	44 476.21 €	*
	<b>Impôts et taxes</b>	<b>55 108.52 €</b>	<b>44 476.21 €</b>	<b>44 476.21 €</b>	
73111	Impôts directs locaux	467 074.00 €	468 801.00 €	478 985.00 €	
73118	Autres contributions directes		736.00 €		
73212	Dotations de solidarité communautaire				
7334	Dotations de soutien a l'investissement territorial				
732221	Fds péréquat ressources communal et intercom				FPIC + Fds perequation taxe add
7341	Taxe/vehicules transport marchandise				
73132	Taxe sur pylones electriques	6 140.00 €	6 140.00 €	6 461.00 €	
73141	TCFE	46 464.91 €	15 278.69 €	15 278.69 €	
73123	Taxe additionnelle droit de mutation et pub				
738	Autres taxes diverses				
	<b>Impôts et taxes</b>	<b>519 678.91 €</b>	<b>490 955.69 €</b>	<b>500 724.69 €</b>	
74111	Dotations forfaitaire	174 518.00 €	174 518.00 €	174 516.00 €	
741121	Dotations de solidarité rurale	95 718.00 €	95 718.00 €	95 718.00 €	
741127	Dotations nationale de péréquation	58 087.00 €	58 087.00 €	58 087.00 €	
742	Dotations des élus locaux	293.00 €	293.00 €	293.00 €	
744	FCTVA			2 777.82 €	depenses au CA 2023
74718	Participations etat - autres	8 250.00 €	8 413.76 €	9 865.00 €	Fds d'innovation pédagogique E. N
7473	Participation du Département				
74751	Participation GFP de rattachement				
7478	Participation				
748313	Dotations unique compensations spécifiques				
74836	Attribution fond départemental de la taxe prof				
74832	Etat - Compensation au titre de la contribution éc				
74833	Etat - compensation exonérations taxes foncier	4 158.00 €	4 158.00 €	4 172.00 €	
7484	Dotations de recensement				
748711	Dotations d'animation locale				médiathèque
748374	Dotations de développement biodiversité et aménagt	0.00 €	7 123.00 €		
	<b>Dotations</b>	<b>341 024.00 €</b>	<b>348 310.76 €</b>	<b>345 428.82 €</b>	
752	Revenus des immeubles	41 630.00 €	44 510.00 €	49 785.00 €	loyer cabinet medical + meublés+ location de salle
75814	Redevance sur l'énergie				Rembst EDF trop facturé
75888	produits divers de gestions		1 135.07 €		Rembst et avoir sur facture
	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>41 630.00 €</b>	<b>45 645.07 €</b>	<b>49 785.00 €</b>	
755	Dédits et pénalités perçus				
7718					
773	Mandats annulés (exerc antérieurs)		1 316.38 €		
	<b>Produits spécifiques</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 316.38 €</b>	<b>0.00 €</b>	
781	Reprise sur amortissements, dépréciations et pertes		1 165.56 €		
	<b>Reprise sur amortissements, dépréciations et pertes</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 165.56 €</b>	<b>0.00 €</b>	
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 064 831.74 €</b>	<b>1 052 500.62 €</b>	<b>1 070 444.34 €</b>	
722	Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €		
002	excédent fonctionnement reporté N-1	104 280.06 €	104 280.06 €	144 181.20 €	
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 169 111.80 €</b>	<b>1 156 780.68 €</b>	<b>1 214 625.54 €</b>	

## investissement Depenses

Article	Libellé	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025
	Equipement opérations	562 397.14 €	479 020.83 €	252 311.29 €
1641	Emprunts	45 962.24 €	45 962.24 €	155 689.46 €
10226	Taxe d'aménagement	6 966.00 €	6 966.00 €	
204113	Subvention d'équipements- etat - projet			
	<b>TOTAL DE DEPENSES REELLES</b>	<b>615 325.38 €</b>	<b>531 949.07 €</b>	<b>408 000.75 €</b>
21318	Travaux en régie	0.00 €	0.00 €	
001	solde execution n-1	317 085.81 €	317 085.81 €	
	Reste à réaliser	0.00 €		82 064.03 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>932 411.19 €</b>	<b>849 034.88 €</b>	<b>490 064.78 €</b>

emprunts + rembst par anticipation avance subvention

## investissement Recettes

Article	Libellé	BP+ DM 2024	CA 2024	BP 2025
13	Subvention d'Equipement	291 939.77 €	158 592.31 €	86 484.03 €
2313	Construction			
24	Produit de cession			69 800.00 €
10222	FCTVA	72 974.23 €	72 974.23 €	70 653.79 €
10226	Taxe d'aménagement	25 000.00 €	10 530.32 €	10 677.00 €
10251	Dons et legs en capital	20 529.04 €	19 821.37 €	
1068	Excédit fonct capitalisé	373 231.80 €	373 231.80 €	
1641	Emprunt	73 000.00 €	280 400.00 €	
21	Virt section de fonctionnement			52 587.35 €
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>856 674.84 €</b>	<b>915 550.03 €</b>	<b>290 202.17 €</b>
1	Solde exécution n-1			66 515.15 €
	Reste à réaliser			133 347.46 €
	<b>Opération d'Ordre</b>		<b>0.00 €</b>	
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>856 674.84 €</b>	<b>915 550.03 €</b>	<b>490 064.78 €</b>

vente terrains rue du fief et petit pavé  
depenses invst et fonct CA 2023

couvre le deficit execution n-1

0.00 €

<b>OPERATIONS INVESTISSEMENT 2025</b>					
<b>depenses</b>	<b>reste 2024</b>	<b>proposition 2025</b>	<b>recettes</b>	<b>reste 2024</b>	<b>proposition 2025</b>
<b>PROG 397 - MATERIELS DIVERS</b>	<b>0.00 €</b>	<b>30 241.78 €</b>		<b>13 555.27 €</b>	<b>-13 555.27 €</b>
colonnes douches stades (2135)		1 667.03 €	13241 - solde Fonds de concours CCPC	13 555.27 €	-13 555.27 €
porte sanitaire ecole (2135)		4 298.59 €			
2 armoires pour les écoles (2184)		1 252.80 €			
1 tableau blanc pour l'école (2184)		288.81 €			
3 miroirs (2152)		860.90 €			
vestiaire cantine * (2184)		831.60 €			
panneaux* (2188)		586.80 €			
stores ecole primaire (2188)		5 151.74 €			
30 barrières de sécurité (2157)		3 325.20 €			
3 chaises de bureau mediatheque (2184)		300.00 €			
4 tapis de sol mediatheque (2188)		119.96 €			
1 table ping pong beton (2184)		1 985.55 €			
1 table pique-nique beton (2184)		1 414.80 €			
1 poubelle (idem aire de jeux) (2158)		1 146.00 €			
1 frigo petite salle (2188)		600.00 €			
1 machine à laver (gîte) (2188)		400.00 €			
1 armoire anti feu (2184)		6 012.00 €			
<b>PROG 384 - CIMETIERE</b>	<b>39 559.55 €</b>	<b>127 604.62 €</b>		<b>0.00 €</b>	<b>-41 104.27 €</b>
2111 - Terrains nus (Achat terrain)	39 559.55 €	-39 559.55 €	1323 - Département AAT (trottoirs)		25 707.00 €
2116 - aménagement extension (parking)2026		0.00 €	13241 - solde fonds de concours		13 555.27 €
2116 - aménagement extension (cloture et plantation)		27 714.52 €	1323 - Département (plantations)		1 842.00 €
2116 - aménagement trottoir		139 449.65 €			
2116 - plateau ralentisseur hameau 2026		0.00 €			
2116 - plateau cimetière 2026		0.00 €	55018.31 € (amendes de police accordés et versés en 2024)		
<b>PROG 400 - LONGERE CABINET MEDICAL</b>	<b>1 195.81 €</b>	<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
231 - Construction	1 195.81 €				
<b>PROG 414 - TRAVAUX EGLISE</b>	<b>13 152.28 €</b>	<b>24 509.72 €</b>		<b>52 315.94 €</b>	<b>0.00 €</b>
231 - refection d'oeuvre d'art (maitre autel)	13 152.28 €	24 509.72 €	1322 - Région (solde vitraux)	27 207.94 €	
			1323 - Département (maitre autel)	25 108.00 €	
<b>PROG 416 - SCHEMA CYCLABLE</b>	<b>12 270.08 €</b>	<b>-12 720.08 €</b>			<b>0.00 €</b>
231 - réalisation et traçage	12 270.08 €	-12 720.08 €			
<b>PROG - REFECTION RUE DU LOUET</b>		<b>73 248.00 €</b>			<b>30 520.00 €</b>
231 - réalisation en cours		73 248.00 €	1323 - Département ADVB		30 520.00 €

<b>PROG 418 - CITY STADE/AIRE DE JEUX</b>	<b>15 886.31 €</b>	<b>9 427.25 €</b>		<b>67 476.25 €</b>	<b>28 415.03 €</b>
231 - réalisation en cours*	15 886.31 €	9 427.25 €	1323 - Département ADVB 1322 - Région FAPL+EASL 1328 - ligue tennis 1321 - Agence Nationale du Sport	33 525.00 € 9 584.97 € 12 000.00 € 12 366.28 €	-40 415.03 € -12 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>82 064.03 €</b>	<b>252 311.29 €</b>		<b>133 347.46 €</b>	<b>86 484.03 €</b>

**Emprunts par imputation - Présentation par éléments analytiques Axe 1****200 - COMMUNE DE BOUVIGNIES**

Budget : Tous les budgets - Période : du 01/01/2025 au 31/12/2025 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

**01 - COMMUNE DE BOUVIGNIES 2025****Non affecté****Total : 77 019.12 €****Fonctionnement - Dépense****Total : 25 029.66 €**

Compte : 66111 Opération : Fonction : Total : 25 029.66 €

<i>Code et désignation de l'emprunt</i>	<i>Annuité</i>
0002 - TRAVAU MAIRIE	7 488,38 €
0003 - TRAVAUX RUE DU GRAND HEM	168,67 €
0004 - TRAVAUX RUE DU GRAND HEM	27,49 €
0005 - TRAVAUX CANTINE GARDERIE	5 717,94 €
0007 - TRAVAUX DE REHABILITATION D'UNE LONGERE EN MAISON	528,23 €
0009 - CITY STADE	2 699,23 €
0010 - avance tresorerie FCTVA et SUBVENTIONS city stade	8 399,72 €

**Investissement - Dépense****Total : 51 989.46 €**

Compte : 1641 Opération : Fonction : Total : 51 989.46 €

<i>Code et désignation de l'emprunt</i>	<i>Annuité</i>
0002 - TRAVAU MAIRIE	11 315,74 €
0003 - TRAVAUX RUE DU GRAND HEM	7 483,65 €
0004 - TRAVAUX RUE DU GRAND HEM	2 247,67 €
0005 - TRAVAUX CANTINE GARDERIE	19 570,26 €
0007 - TRAVAUX DE REHABILITATION D'UNE LONGERE EN MAISON	5 220,49 €
0009 - CITY STADE	6 151,65 €

## Annexe 8-2

COMMUNE DE BOUVIGNIES

295 Rue de la Place

59870 Bouvignies

### ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice

#### Budget COMMUNE DE BOUVIGNIES

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
0002	TRAVAU MAIRIE	18 804.12	18 804.12	18 804.12	18 804.12	18 804.12	18 804.12	18 804.12
0003	TRAVAUX RUE DU GRAND HEM	7 652.32	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0004	TRAVAUX RUE DU GRAND HEM	2 275.16	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0005	TRAVAUX CANTINE GARDERIE	25 288.20	25 288.20	25 288.20	25 288.20	25 288.20	25 288.20	25 288.20
0007	TRAVAUX DE REHABILITATION D'UNE	5 748.72	5 748.72	5 748.72	5 748.72	5 748.72	5 748.72	5 748.72
0009	CITY STADE	8 850.88	8 850.88	8 850.88	8 850.88	8 850.88	8 850.88	8 850.88
0010	avance tresorerie FCTVA et SUBVENTIONS city stade	8 399.72	213 699.79	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total budget COMMUNE DE BOUVIGNIES</b>		<b>77 019.12</b>	<b>272 391.71</b>	<b>58 691.92</b>				

DTEPLURIANNUELPAREMPRUNT

Endettement pluriannuel par emprunt



BOUVIGNIES -Végétalisation du cimetièr													
N°	DESIGNATION	UNITE	Q	ESTIMATION		ID VERDE		AVENIR JARDIN		TABARY EV		TERIDEAL	
				P.U.	P.T.	P.U.	P.T.	P.U.	P.T.	P.U.	P.T.	P.U.	P.T.
1	<b>TRAVAUX PRELIMINAIRES</b>												
	Installation de chantier et signalisation de chantier	Forfait	1	977,91 €	977,91 €	550,00 €	550,00 €	792,00 €	792,00 €		0,00 €		0,00 €
	Implantation, Etude d'exécution et D.O.E	Forfait	1	750,00 €	750,00 €	350,00 €	350,00 €	475,20 €	475,20 €		0,00 €		0,00 €
	<b>TOTAL H.T.1</b>				<b>1 727,91 €</b>		<b>900,00 €</b>		<b>1 267,20 €</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
2	<b>AMENAGEMENTS PAYSAGERS</b>												
	Nivellement, nettoyage général et façons culturales (surfaces plantées, roues, bassins...)												
	surfaces plantées	m²	300	0,35 €	105,00 €	2,10 €	630,00 €	1,73 €	519,00 €		0,00 €		0,00 €
	<b>Sous-total H.T.</b>				<b>105,00 €</b>		<b>630,00 €</b>		<b>519,00 €</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
	Fourniture et mise en œuvre de terreau amendé, y compris incorporation dans les fosses de plantation.												
	Arbustes touffes, plants de haie, rosiers : 5 Litres/plant	U	300	1,20 €	360,00 €	2,20 €	660,00 €	0,69 €	207,00 €		0,00 €		0,00 €
	<b>Sous-total H.T.</b>				<b>360,00 €</b>		<b>660,00 €</b>		<b>207,00 €</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
	Fourniture et incorporation d'engrais de plantation, dans les fosses de plantation												
	Arbustes touffes, plants de haie, rosiers : 3U/plant	U	300	0,80 €	240,00 €	0,90 €	270,00 €	0,44 €	132,00 €		0,00 €		0,00 €
	<b>Sous-total H.T.</b>				<b>240,00 €</b>		<b>270,00 €</b>		<b>132,00 €</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
Fourniture et plantation d'arbustes, y compris manchons de protection anti-rongeur													
Euonymus europæus - RN 90/120	u	43	3,20 €	137,60 €	5,41 €	232,63 €	5,09 €	218,87 €		0,00 €		0,00 €	
Viburnum opulus - RN 40/60	u	43	3,20 €	137,60 €	5,41 €	232,63 €	5,16 €	221,88 €		0,00 €		0,00 €	
Prunus spinosa - RN 90/120	u	43	3,20 €	137,60 €	5,41 €	232,63 €	5,66 €	243,38 €		0,00 €		0,00 €	
Frangula alnus - RN 90/120	u	43	3,20 €	137,60 €	5,41 €	232,63 €	5,66 €	243,38 €		0,00 €		0,00 €	
Corylus avellana - RN 90/120	u	43	3,20 €	137,60 €	5,41 €	232,63 €	5,57 €	239,51 €		0,00 €		0,00 €	
Comus sanguinea - RN 60/90	u	43	3,20 €	137,60 €	5,41 €	232,63 €	5,20 €	223,60 €		0,00 €		0,00 €	
Rhamnus cathartica - RN 90/120	u	43	6,50 €	279,50 €	5,41 €	232,63 €	5,66 €	243,38 €		0,00 €		0,00 €	
<b>Sous-total H.T.</b>				<b>1 105,10 €</b>		<b>1 628,41 €</b>		<b>1 634,00 €</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	
Fourniture et pose d'un paillage PLA type C sur surface plantée, avec agraffe métallique, la plantation sur bâche, la fourniture et mise en œuvre de plaque forestière sur 6 cm en couverture de toile.	m²	300	7,80 €	2 340,00 €	9,90 €	2 970,00 €	10,88 €	3 264,00 €		0,00 €		0,00 €	
<b>TOTAL H.T.2</b>				<b>4 150,10 €</b>		<b>6 158,41 €</b>		<b>5 756,00 €</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	
3	<b>CLOTURES</b>												
	Fourniture et pose d'une clôture en panneaux rigides type treillis soudé Ht: 1,50m avec plaque béton de 0,30m en partie basse	ml	254	52,00 €	13 208,00 €	55,80 €	14 173,20 €	55,96 €	14 213,84 €		0,00 €		0,00 €
	Fourniture et pose d'un portail barreauté Ht: 2,00m, Largeur hors tous: 4,00m à double vantaux - Portail Service	U	1	2 200,00 €	2 200,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €	1 858,39 €	1 858,39 €		0,00 €		0,00 €
<b>TOTAL H.T.3</b>				<b>15 408,00 €</b>		<b>16 073,20 €</b>		<b>16 072,23 €</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	
<b>RECAPITULATIF - Végétalisation du cimetièr</b>													
				ESTIMATION		ID VERDE		AVENIR JARDIN		TABARY EV		TERIDEAL	
1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				1 727,91 €		900,00 €		1 267,20 €		- €		- €
2	AMENAGEMENTS PAYSAGERS				4 150,10 €		6 158,41 €		5 756,00 €		- €		- €
3	CLOTURES				15 408,00 €		16 073,20 €		16 072,23 €		- €		- €
	<b>TOTAL H.T.</b>				<b>21 286,01 €</b>		<b>23 131,61 €</b>		<b>23 095,43 €</b>		<b>- €</b>		<b>- €</b>
	T.V.A 20,00%				4 257,20 €		4 626,32 €		4 619,09 €		- €		- €
	<b>TOTAL T.T.C.</b>				<b>25 543,21 €</b>		<b>27 757,93 €</b>		<b>27 714,52 €</b>		<b>- €</b>		<b>- €</b>

**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**entre la Communauté de Communes Pévèle Carembault et les communes**  
**pour l'évolution du réseau Graines de Culture(s)**

**Version 2025**

**Entre la Communauté de Communes Pévèle Carembault**

Représentée par son Président, M. Luc FOUTRY, en sa qualité de Président dument habilité par la délibération CC\_2025\_035 du Conseil communautaire en date du 24 février 2025.

**Et la commune de BOUVIGNIES**

Représentée par son maire, Monsieur Frédéric PRADALIER,  
Dument habilité par délibération du conseil municipal en date du .....

\*\*\*\*\*

**Préambule**

Vu la délibération CC\_2023\_187 du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2023, relative à la définition de l'intérêt communautaire au sein des compétences de la Communauté de Communes Pévèle Carembault,

Considérant que l'intérêt communautaire au sein de la compétence  
« *ACTION SOCIALE D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE* » est défini comme suit :

Sont d'intérêt communautaire :

[...]

- **Le réseau des médiathèques »**

## Le contexte

Créée le 1er janvier 2014, la Communauté de Communes Pévèle Carembault, compte 98 918 habitants répartis sur 38 communes (INSEE 2022).

Ce territoire rural, dynamique et attractif, s'engage dans des politiques fortes et innovantes, tant en matière économique, écologique et éducative que culturelle et numérique.

35 bibliothèques et médiathèques sont recensées sur le territoire.

La Communauté de Communes Pévèle Carembault, dans le cadre de la compétence optionnelle « *Action sociale d'intérêt communautaire* », a déclaré comme étant d'intérêt communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le « *Réseau des médiathèques* ».

A cette occasion, un service de Lecture publique communautaire a été mis en place.

Un grand réseau a vu le jour progressivement à partir de 2016. Il est baptisé Graines de Culture(S) et possède son propre logo. 34 médiathèques municipales y ont adhéré.

Encadrée par la cheffe du service culture, tourisme et patrimoine, l'équipe dédiée à la Lecture Publique, développe de manière transversale sur l'ensemble du réseau des missions spécifiques : politique documentaire, médiation portail des médiathèques et communication, animations communautaires, constructions et aménagements 3ème lieu, partenariat et actions hors-les-murs.

Au fil du temps, il conviendra de faire vivre le plan de développement de la lecture publique avec les bibliothèques ou médiathèques adhérentes au réseau et qui remplissent les critères demandés.

Il est à noter que cette action de Lecture publique a été fortement soutenue financièrement et accompagnée techniquement par l'Etat (DRAC) et le Département du Nord (Médiathèque départementale du Nord). Des projets de constructions ou d'aménagement de médiathèques ont été ainsi accompagnés par le passé et continuent de l'être, tandis qu'un Contrat Territoire Lecture avait été signé en juin 2016 pour 4 ans (2016-2019) afin de soutenir la création du réseau Graines de Culture(s). Aujourd'hui, le réseau repose sur un partenariat solide avec l'ensemble de ces acteurs.

## Les étapes franchies pour l'évolution du réseau Graines de Culture(s).

Afin d'organiser de manière efficace et réaliste la montée en puissance logistique du service Lecture publique et la prise en charge financière de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, ainsi que pour permettre aux communes d'intégrer le réseau lorsqu'elles y étaient prêtes, il avait été prévu un échéancier de mise en œuvre comme suit :

En 2016 / Réseau « 1 étoile »



A partir de 2017 / Réseau « 2 étoiles »



A partir de 2024 / Réseau « 3 étoiles »



### Objet de la présente convention.

**La Pévèle Carembault apporte dorénavant en plus, à toutes les bibliothèques et médiathèques signataires de cette nouvelle convention, et dont l'évolution attendue est :**

- \* Encouragement de la gratuité et concertation sur les horaires d'ouverture.
- \* Recrutement de personnel formé et accompagnement des bénévoles pour permettre la contribution au SIGB et au portail commun, au suivi des règles communes de catalogage-prêt-réservations-navette, à la gestion des outils d'animations (physiques ou numériques).

#### Des offres générales

- \* Un SIGB commun
- \* Un portail commun
- \* Une navette de documents inter médiathèques
- \* des ressources électroniques en ligne

La poursuite du développement du prêt d'outils numériques tels que tablettes et/ou liseuses, table numérique, kit de consoles télé et vidéo, des applications et des jeux.

## **En conséquence de quoi, les parties signataires ont convenu ce qui suit :**

### **Article 1. Objet de la convention :**

Les communes signataires décident de faire vivre et de poursuivre le développement du réseau Graines de Culture(s), et de participer à une coopération intercommunale pour le développement de la lecture publique, afin de faire bénéficier les habitants de leur territoire de services complémentaires et novateurs.

**Cette coopération a pour objectifs, en adéquation avec les axes de développement du réseau et d'un éventuel Contrat Territoire Lecture :**

- De bénéficier des offres du Réseau « 3 étoiles », dans la mesure où les critères d'intégration sont réunis.
- De poursuivre activement la réflexion collective engagée :

#### 1) Plan de lecture publique

Faire vivre un projet concerté qui permette la complémentarité des équipements, l'harmonisation des pratiques et un accès facilité pour les habitants à des services de qualité.

#### 2) Développement numérique

Offrir à la population des services et ressources numériques variés, à travers notamment la contribution à un portail numérique communautaire, la mise à disposition d'outils numériques en prêt ou en consultation, l'organisation ou l'accueil d'ateliers de médiation numérique.

#### 3) Animation culturelle

Développer l'offre sur le territoire en utilisant le parc d'outils mis à disposition et en participant à la programmation d'événements fédérateurs.

**La présente convention a pour objet de définir les conditions de cette collaboration.**

### **Article 2. Engagements de la Communauté de Communes Pévèle Carembault**

L'intervention communautaire est destinée à soutenir l'initiative des communes en matière de lecture publique, à favoriser le développement de l'offre et des services, à coordonner la mise en réseau des équipements du territoire et la synergie des actions, à consolider la place du réseau des médiathèques au cœur de la vie sociale et culturelle du territoire.

**La Communauté de Communes s'engage, dans la configuration du Réseau « 3 étoiles » :**

**A assurer à la commune qui en fait la demande, au travers d'un service de coordination et de conseil :**

- la gestion d'un SIGB, d'une navette commune, d'un portail commun et de ressources électroniques en ligne, ainsi que la mise à disposition des règles d'usages et des formations adéquates pour les utiliser.
- l'aide à la mise en place d'une politique documentaire concertée.

- le développement de partenariats avec les services de la Pévèle Carembault et d'acteurs extérieurs, la mise en œuvre d'actions dans les médiathèques ou hors-les-murs.
- la mutualisation d'outils d'animations physiques ou numériques (achat, gestion des réservations et prêt).
- la programmation d'un ou plusieurs événements communautaires culturels fédérateurs et de leur communication.
- La valorisation des animations des médiathèques sur le portail dans la partie Agenda.
- le développement de formations continues pour les salariés et les bénévoles, avec les structures officielles, des intervenants agréés, ou par le service Lecture publique.
- le soutien par la conception de documents ou d'actions à :  
la valorisation des complémentarités : Elus, salariés, bénévoles au sein d'un réseau, l'accueil et l'accompagnement des bénévoles, la montée en puissance des compétences et de la professionnalisation des agents.
- Le conseil et l'aide au suivi des dossiers de constructions/aménagement de médiathèques.

### **Article 3. Engagements des Communes**

#### **Dans la configuration du Réseau « 3 étoiles », les Communes signataires**

**Sont invitées** à signer un contrat d'objectif (de niveau 1 ou 2 selon leur situation) avec la Médiathèque départementale du Nord, notre partenaire dans le développement du réseau.

**S'engagent** à respecter les critères suivants, demandés par la Communauté de Communes Pévèle Carembault,

#### **Local et matériels**

- Réservé exclusivement à cet usage, et inclus dans un programme d'amélioration de l'accessibilité, en vertu de la loi du 11 février 2005.
- Equipé d'une ligne téléphonique, d'un accès internet, du wifi et de la sécurisation du système.
- Doté d'ordinateurs à destination des professionnels (dont un portable conseillé) et du public, en nombre suffisant, et si possible d'une imprimante/scanner pour les professionnels.
- Normes d'hygiène et sécurité respectées.
- 0,07 m2 / habitant, avec un minimum de 50 m2 à 100 m2, afin de permettre la conservation et la valorisation des collections ainsi que l'accueil du public dans de bonnes conditions (prêt, consultation sur place, et animations variées).

#### **Fonctionnement**

La gratuité de l'adhésion est fortement conseillée, pour permettre l'accès du plus grand nombre d'habitants de la commune ou du réseau à ce service public.

- Nombre d'heures d'ouvertures minimales hebdomadaires :  
≥ 8h pour moins de 1 000 habitants ou s'engager à tendre vers cet objectif  
≥ 12h au-delà de 1 000 habitants ou s'engager à tendre vers cet objectif.
- Montant minimum de 1,50 € ou 2 € annuel par habitant pour acquérir régulièrement des documents (livres, CD, DVD) en plus de la constitution du fonds de base, ainsi

qu'un budget d'animation de 1 € et un budget d'équipement matériel (avec lignes budgétaires spécifiques).

- Etablissement du rapport annuel d'activités du ministère de la Culture.

#### Formation

- Suivi par les salariés ou bénévoles de la commune, de formations de base ou continues, organisées par la Médiathèque Départementale du Nord, le CNFPT, MédiaLille, ou le service Lecture publique Pévèle Carembault
- Mise à disposition d'un véhicule de service ou prise en charge des frais engagés lors des formations (déplacements, voire repas), des réunions, des échanges d'outils d'animations, aussi bien pour les agents communaux, que pour les bénévoles (avec délibération communale et après accord préalable).

#### Assurance

- Prise en charge par la commune (ou par l'association gérant les bénévoles) de l'assurance des bénévoles, dans le cadre de leurs missions, au sein des locaux et lors de leurs déplacements. Attestation à joindre à cette convention.
- Assurance des biens avec remboursement ou remplacement à l'identique en cas de perte d'outils d'animation ou d'ouvrages lors d'un prêt (appartenant au service lecture publique, à la Médiathèque départementale du Nord).
- Prendre connaissance de la Charte des collections du réseau Graines de Culture(s) visant à organiser une politique documentaire concertée entre les médiathèques, et la respecter.
- Adhérer à l'organisation actuelle du service Lecture publique de la Pévèle Carembault et participer aux actions mises en place par celui-ci.
- Utiliser le logo Graines de Culture(s) pour la communication des animations et la communication institutionnelle (guide du lecteur, marque-pages, affiches...) et promouvoir les atouts du réseau notamment en direction des nouveaux inscrits.
- Participer activement à la réflexion sur l'évolution du réseau Graines de Culture(s) notamment lors des réunions du réseau élus Culture, réunions des professionnels...
- Prévoir un programme de développement suivi de leur bibliothèque ou médiathèque (création de bâtiments ou aménagement intérieur, recrutement et formation continue des équipes, budget, politique documentaire, horaires...) afin de continuer à améliorer le service à la population et correspondre aux prescriptions du ministère public en termes de moyens / habitant.

#### **Article 4. Durée - Résiliation**

La présente convention, qui remplace la précédente convention, est établie pour une durée d'un an à compter du 04 mars 2025, au-delà de laquelle elle se poursuivra par tacite reconduction.

Elle pourra être dénoncée par chacune des deux parties, avec un préavis de trois mois, en cas de non-respect des engagements prévus dans la présente convention.

En cas de sortie du réseau, la commune prendra à sa charge les frais liés à la reprise de données de son catalogue et de ses lecteurs.

Fait à BOUVIGNIES,

le .....

**Monsieur Frédéric PRADALIER**  
Maire de BOUVIGNIES

Fait à PONT-A-MARCO,

le 04/03/2025

**Monsieur Luc FOUTRY**  
Président de La Communauté de Communes  
Pévèle Carembault



**COMPARATIF LOCATION ET MAINTENANCE PHOTOCOPIEURS ANNEXE 12****SITUATION ACTUELLE TOSHIBA REGION NORD EST VILLENEUVE D'ASCQ**

		<b>COUT DE LOCATION ANNUEL</b>	<b>NOMBRE DE COPIES ANNUEL et COUT UNITAIRE</b>
Mairie	Photocopieur NB/Couleur – A4/A3	1 883.52 € TTC	Nb 22 384 * 0.0029 € ht Coul 83 084 * 0.026 € ht
Ecole maternelle	Photocopieur NB A4/A3	476.64 € TTC	Nb - 68 102 * 0.0029 € ht
Ecole primaire	Photocopieur NB/Couleur A4/A3	566.88 € TTC	Nb – 27 261 * 0.0029 € ht Coul 27 149 + 0.026 € ht
Médiathèque	Copieur acheté en 2019 – A4		Nb 974 * 0.0029 € ht Coul 1 493 * 0.026 € ht
Bureau Directrice Ecole	Photocopieur NB/Couleur A4	167.52 € TTC	Nb - 523 * 0.0029 € ht Coul 1 485 A4 * 0.026 € ht

**TOSHIBA REGION NORD EST VILLENEUVE D'ASCQ**

Mairie	Photocopieur NB/Couleur – A4/A3	1 283.52 € TTC	A4 NB – 0.0033.. € ht A4 Coul – 0.029 € ht A3 NB – 0.0026 € ht A3 Coul – 0.0230 ht
Ecole maternelle	Photocopieur NB – A4/A3	430.56 € TTC	
Ecole primaire	Photocopieur NB/Couleur – A4/A3	493.44 € TTC	
Médiathèque	Copieur acheté en 2019 – A4		
Bureau Directrice Ecole	Photocopieur NB/Couleur - A4	225.60 € TTC	
		<b>2 433.12 € ttc</b>	

Frais de livraison 576 € TTC -

**HP – NORD BUREAU SERVICE LENS**

Mairie	Photocopieur NB/Couleur - A4/A3	3 163.20 € TTC	NB 0.0038 € ht
Ecole maternelle	Photocopieur NB/Couleur – A4/A3		Coul 0.038 € ht
Ecole primaire	Photocopieur NB/Couleur – A4/A3		
Médiathèque	Photocopieur NB/Couleur – A4		Nb 0.01 € ht
Bureau Directrice Ecole	Photocopieur NB/Couleur - A4		Coul 0.06 € ht

Livraison – mise en service-formation utilisateurs compris